

CMQ-65921

**EXTRAIT VÉRITABLE** des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 24 mai 2017.

**R É S O L U T I O N**

**2017-115**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**ASSURANCE DE DOMMAGES - AVIS DE RETRAIT  
DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission a adopté, le 22 décembre 2016, la résolution numéro 2016-026 laquelle donne un avis au conseil d'administration de la Mutuelle des municipalités du Québec et à l'Autorité des marchés financiers du retrait éventuel de la Ville de la Mutuelle, sans que cette décision soit définitive pour la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission a adopté, le 23 mai 2017, la résolution numéro 2017-113 laquelle autorise la Ville à joindre l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec en prévision du lancement d'un appel d'offres public pour octroyer un contrat en assurance de dommages dont l'entrée en vigueur est prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission confirme au conseil d'administration de la Mutuelle des municipalités du Québec et à l'Autorité des marchés financiers le retrait de la Ville de Percé de la Mutuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** la Commission autorise le maire suppléant, M. Magella Warren, et la greffière, Mme Gemma Vibert, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

La secrétaire de la Commission,

*PAR*  
  
Céline Lahaie, notaire